

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°171

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour la démolition du bâtiment sis 31, rue Lucien Sampaix

Monsieur le Maire expose :

À la suite de l'effondrement partiel survenu le 18 août 2026 sur l'immeuble situé 31, avenue Lucien Sampaix, une expertise réalisée le 19 août a conclu à l'existence d'un péril grave et imminent, compte tenu de l'état de dégradation et d'instabilité du bâtiment.

Un périmètre de sécurité a immédiatement été mis en place et la circulation temporairement interrompue. Afin de supprimer durablement le danger et d'assurer la sécurité des riverains, des piétons et des usagers de la route, la Ville engage les travaux nécessaires à la sécurisation du site et à la déconstruction de l'immeuble.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 62 170,36 € HT soit 74 604,47 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour
Monsieur Florent PLAS ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif à la démolition du bâtiment sis 31, rue Lucien Sampaix dont le montant s'élève à 62 170,36 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

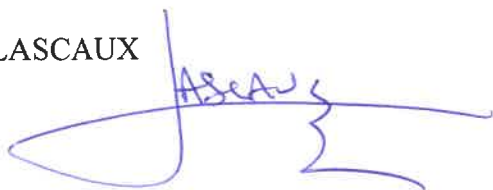
4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr


 Le Maire,
Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

171 - 202026



Déconstruction d'un immeuble situé 31, avenue Sampaix

Dossier de demande de subvention

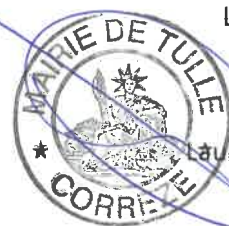
Transmis au contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

D17L - 29092026

Vu,

Le Maire,



Laurent MELIN



A Tulle, le 01 OCT. 2026

Plan de financement

Déconstruction d'un immeuble situé au 31, avenue Sampeix

Partenaires	Financement	%
Département	12 434,08 €	20,00%
Part Ville	49 736,31 €	80,00%
Total HT	62 170,39 €	100,00%

Le Maire,
Laurent Melin.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

<u>Demande de subvention</u>					
<u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Déconstruction d'un immeuble situé au 31, avenue Sampeix	74 604,47 €	62 170,39 €	12 434,08 €	20,00%	3ème trimestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.



Déconstruction de l'immeuble situé au 31, avenue Lucien Sampaix

Le mardi 18 août 2026, en milieu d'après-midi, la partie arrière de l'immeuble situé 31, avenue Lucien Sampaix à Tulle, alors inoccupé et à l'abandon, s'est brutalement effondrée.

Compte tenu des risques susceptibles de résulter de ce sinistre pour les personnes, les biens et le domaine public, la Commune de Tulle a fait procéder à une expertise de l'immeuble.

Une visite sur site a ainsi été réalisée le 19 août 2026 par M. Yves Masmonteil, architecte-urbaniste et expert consultant, en présence notamment des représentants de la Ville et des services concernés.

Un périmètre de sécurité a immédiatement été mis en place et la circulation sur l'avenue Lucien Sampaix a été temporairement interrompue.

L'expertise relève que l'immeuble présente un état de dégradation particulièrement important.

La partie arrière du bâtiment, comprenant notamment la cage d'escalier, s'est effondrée. Les éléments de structure demeurant en place apparaissent déstabilisés et présentent des risques importants de chute ou d'effondrement.

L'expert estime que le sinistre résulte vraisemblablement de la vétusté générale du bâtiment et de son absence d'entretien, possiblement aggravées par des infiltrations au niveau de la couverture.

Les principales menaces identifiées concernent notamment :

- des éléments de structure en bois déboîtés et en situation de basculement ;
- l'affaissement de la panne sablière supportant une partie de la toiture ;
- un risque d'effondrement à court terme du versant nord de la couverture ;
- des risques ultérieurs concernant les planchers et autres éléments de structure.

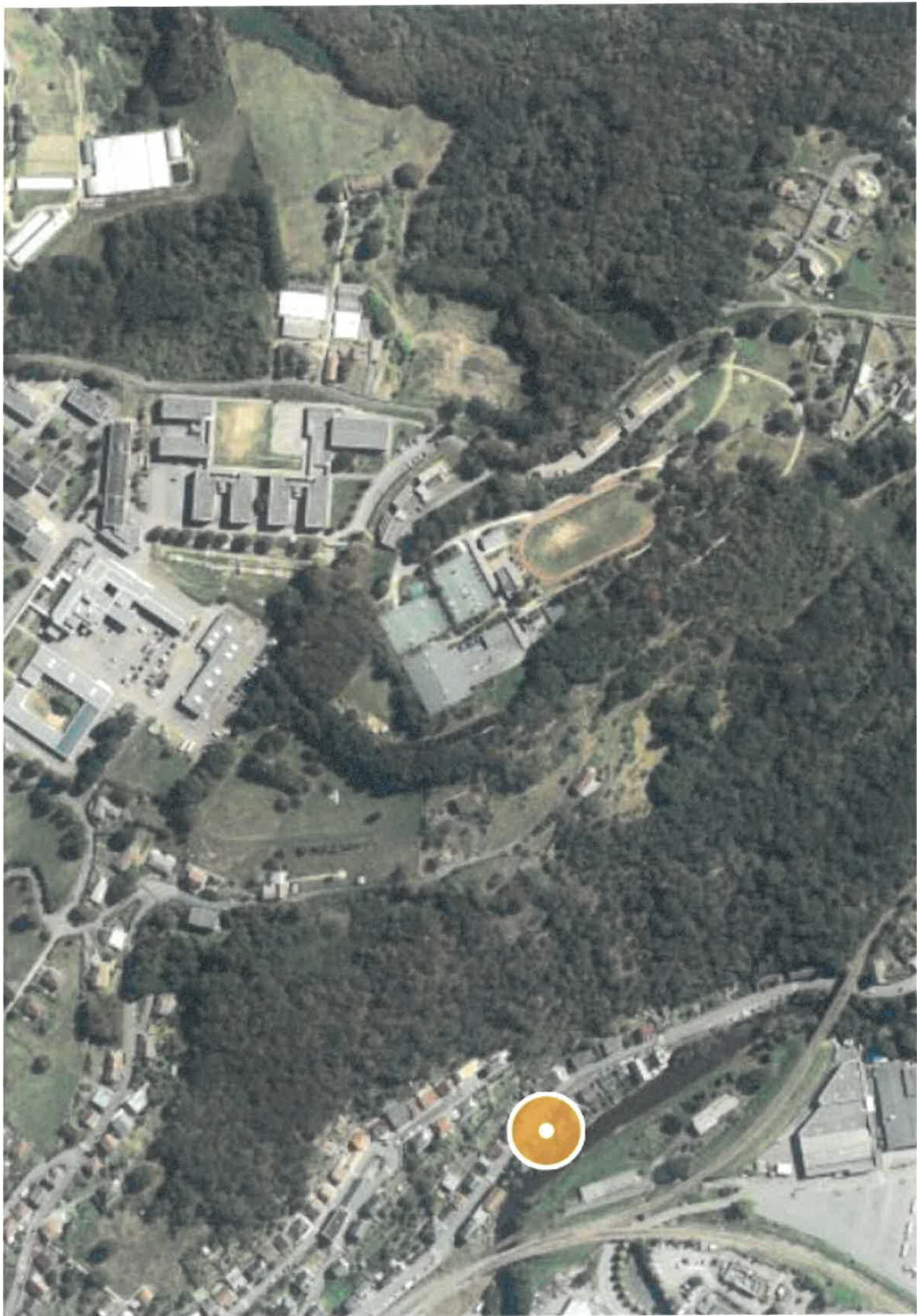
L'expert conclut à l'existence d'un péril grave et imminent

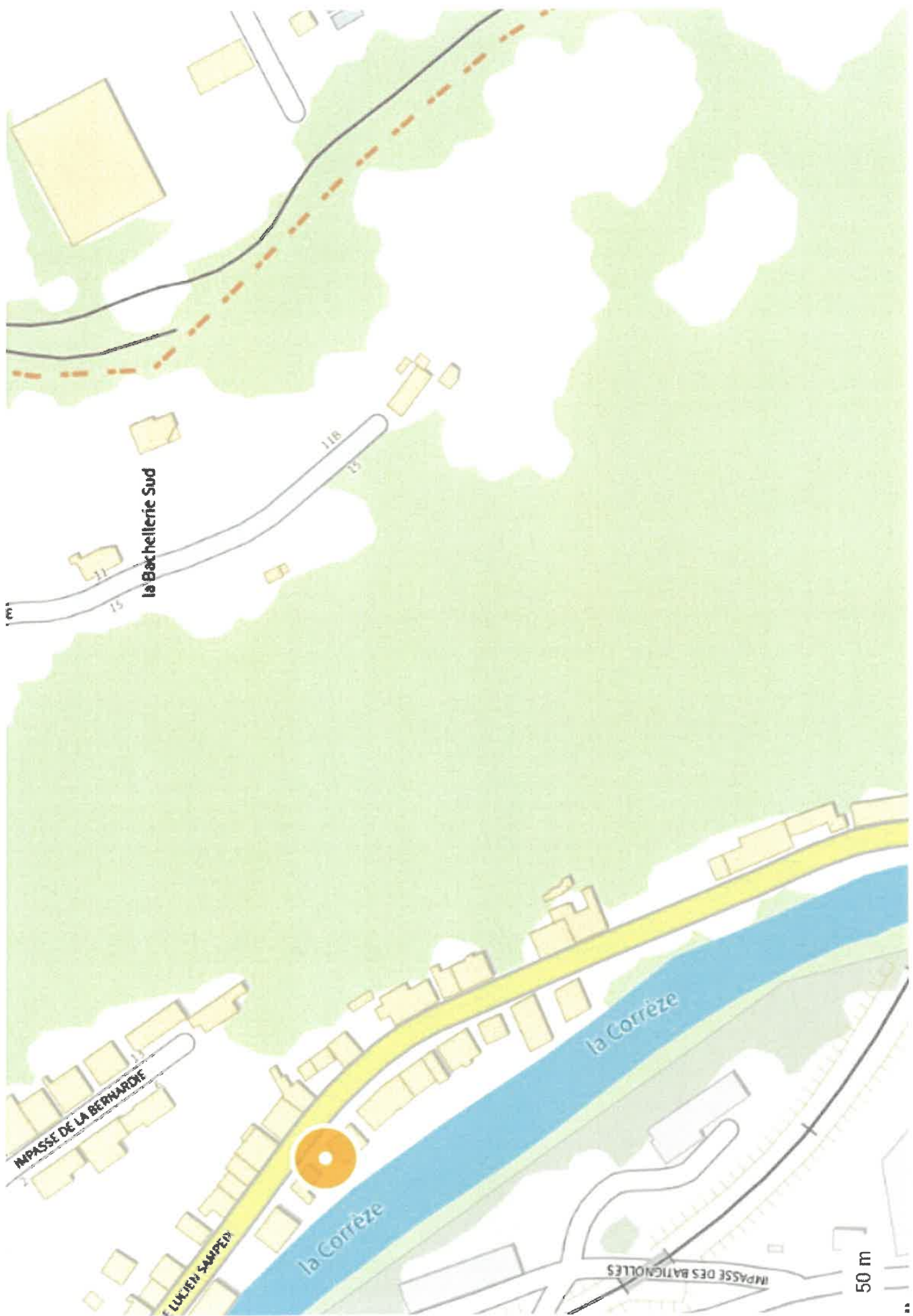
Pour donner suite à cette conclusion la Commune a engagé les démarches nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des riverains.

Les constats réalisés ont mis en évidence la nécessité de procéder à la sécurisation du site et à la mise en œuvre des opérations nécessaires pour supprimer le danger.

Au regard de la situation, la déconstruction de l'immeuble apparaît nécessaire.

Le coût de l'opération s'élève à 74 604.47 € TTC, soit 62 170.39 € HT.





la Bachelierie Sud

IMPASSE DE LA BERNARDE

LUCIEN SAUPIN

la Corrèze

la Corrèze

IMPASSE DES BATIGNOLLES

50 m



**Déconstruction d'un immeuble
situé au 31, avenue Sampeix**

Estimatif des dépenses

Nature des dépenses	Titulaire	Montant devis HT
Prestation de services		
Diag amiante	Aterplo	1 450,00 €
TOTAL Prestation de services HT		1 450,00 €
Travaux		
Démolition	Mons	51 700,00 €
Désamiantage	KDS	6 000,00 €
Dévoisement réseau	XP Fibre	3 020,39 €
TOTAL Travaux HT		60 720,39 €
TOTAL GENERAL HT		62 170,39 €

MAS Magalie

De: LAFAIRE Delphine
Envoyé: mercredi 2 septembre 2026 12:05
À: Béatrice DE SA
Cc: GENESTE Pierre; POUGET Laurent; MAS Magalie
Objet: Démolition de la maison de la rue Sampaix - Bon de commande
Pièces jointes: BC INVS260165.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint le bon de commande correspondant.

Bonne réception.



Delphine LAFAIRE

Secrétariat - Comptabilité
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 23
www.ville-tulle.fr



ville2tulle

De : GENESTE Pierre <pierre.geneste@ville-tulle.fr>
Envoyé : mercredi 26 août 2026 09:26
À : CTM <CTM@ville-tulle.fr>
Cc : MAS Magalie <magalie.mas@ville-tulle.fr>; PLAS Karine <Karine.PLAS@ville-tulle.fr>; LAFAIRE Delphine <Delphine.LAFAIRE@ville-tulle.fr>
Objet : TR: DEVIS

Delphine,

Je te remercie d'établir le BC pour transmission à l'entreprise

Merci d'avance



Pierre GENESTE

DGA - Directeur des Services Techniques
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 01 - 06 30 96 74 84
www.ville-tulle.fr



ville2tulle



BON DE COMMANDE

N° INVS260165

Tulle, le 26/08/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail
CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant
obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du
service.

Informations pour le service facturation de l'entreprise
N° engagement : **INVS260165**

Service : **INVST**

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget : **21192720700012 - Ville de Tulle**

Mons Démolition

18 rue Gustave Vidalin

19460 NAVES

Adresse de livraison
Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation :
Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet

- DÉMOLITION MAISON 31 RUE LUCIEN SAMPEIX

Référé	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	DÉMOLITION MAISON	1,0000	51 700,0000	51 700,00	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	Total H.T.	Total Remise	Total T.V.A	Total T.T.C.
51 700,00	20,00 %	10 340,00	62 040,00	51 700,00	0,00	10 340,00	62 040,00

Observations

Contact de la commande :

Delphine Lafaire - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaire@ville-tulle.fr

l'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOLLY.



MONS DÉMOLITION

18 rue Gustave Vidalin

19460 NAVES

Tél : 06 15 24 37 36

mons.demolition@yahoo.com



Devis

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN

19000 TULLE

Client : 9MTULL

Numéro 00334 du 25/08/2026

Page 1

Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.	TVA
-------------	----------	-----------	------------	-----

DEMOLITION MAISON 31 RUE LUCIEN SAMPAIX A TULLE

Transfert du matériel	1,000	300,00	300,00	1
Installation de chantier au moyen de barrières HERAS	1,000	800,00	800,00	1
Démolition manuelle de la mitoyenneté, puis démolition mécanique de la structure, tri et évacuation des déchets, remise en état de la parcelle.	1,000	50600,00	50 600,00	1

Les réseaux seront consignés par vos soins (eau, électricité, gaz, fibre)

Ce chiffrage est établi sous réserve de besoins de confortement qui apparaîtraient dans le courant de la démolition


Le Maire-Adjoint délégué
Jean MOULY

Total H.T.	51 700,00	TVA Taux	Base HT	Mt TVA	Signature du Client
		1 20,00%	51 700,00	10 340,00	
Total H.T. net	51 700,00	Total T.V.A.		10 340,00	Total TTC 62 040,00

Net à payer en Euro 62 040,00

Durée validité devis : 6 MOIS

Les intérêts de retard seront décomptés au taux légal en vigueur.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

TVA acquittée sur les encaissements

SIRET : 91456044600017

N° Identifiant à la TVA : FR72914560446

Code NAF : 4311Z

Capital Social : 10 000 €

MAS Magalie

De: LAFAIRE Delphine
Envoyé: mercredi 9 septembre 2026 16:29
À: FERNANDEZ Audrey
Cc: GENESTE Pierre; MAS Magalie
Objet: RE: DEVIS DIAGNOSTICS AMIANTE PLOMB - 31 Avenue Lucien Sampaix 19000 Tulle
Pièces jointes: BC INVS260168.pdf

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint le bon de commande correspondant.

Bonne réception.



Delphine LAFAIRE

Secrétariat - Comptabilité
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 23
www.ville-tulle.fr



BON DE COMMANDE

N° INVS260168

Tulle, le 28/08/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail

CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant

obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du service.

Aterplo diagnostics immobiliers

39 bis rue André Delon

19100 BRIVE

Informations pour le service facturation de l'entreprise
N° engagement : **INVS260168**

Service : **INVST**

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget : **21192720700012 - Ville de Tulle**

Adresse de livraison

Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation :

Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet :

- DEMOLITION 31 AVENUE LUCIEN SAMPEIX

Référen	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	REPERAGES AMIANTE ET PLOMB	1,0000	1 450,0000	1 450,00	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
1 450,00	20,00 %	290,00	1 740,00

Total H.T.	1 450,00
Total Remise	0,00
Total T.V.A	290,00
Total T.T.C.	1 740,00

Observations

Contact de la commande

Delphine Lafaire - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaire@ville-tulle.fr

L'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOLLY.



SARL ATERPLO

47 avenue de la république 46130 BIARS SUR CERE
AURILLAC (15) / BRIVE (19) / GUERET (23)
L'UNION (31) / BROMONT-LAMOTHE (63) / TERSSAC (81)

Tél : 05 65 33 75 72

Email : aterplo@aterplo.fr

Web : www.aterplo.fr

Mairie de TULLE

10 Rue Félix Vidalin
19000 Tulle

Objet : Repérages Amiante et Plomb : 31 Avenue Lucien Sampaix 19000 Tulle

REF	DESCRIPTION	UNIT.	QTE.	PU HT	TVA	TOTAL H.T.
Diagnostics Amiante et Plomb réalisés dans le cadre des travaux suivants : - Démolition du bâtiment Seules les parties accessibles le jour de la visite feront l'objet du repérage. De ce fait il est important et nécessaire que le maître d'ouvrage rende visible l'ensemble des pièces et éléments impactés par ces travaux.						
03/0204	RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX Norme AFNOR NF X46-020 d'Août 2017 --Déplacement --Sondage --Envoi des prélèvements en laboratoire extérieur accrédité COFRAC --Rédaction du rapport suite résultat d'analyses laboratoire (Une visite complémentaire sur site pourra être nécessaire après la réception des résultats d'analyse laboratoire notamment pour la définition des ZPSO (zone présentant des similitudes d'ouvrages : compris dans le forfait)	Forfait	1	350,00 €	20,00	350,00 €
03/1003	ESTIMATION DU NOMBRE DE PRELEVEMENTS / MATERIAUX Prélèvements et analyses Amiante de matériau par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.	U	15	35,00 €	20,00	525,00 €
01/1005	Supplément analyse EXPRESS en laboratoire Tarif de 25,00 € HT en supplément par analyse	U	15	25,00 €	20,00	375,00 €

Prélèvements et analyses Amiante de matériau par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC :
* 35.00€ HT par analyse complémentaire

Le quantitatif concernant les prélèvements matériaux est un estimatif, celui-ci peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des investigations de l'opérateur de repérage.

Dans le cas où le nombre de prélèvement est supérieur à l'estimation, un nouveau devis sera présenté comprenant le nombre exact de prélèvements effectués.

En cas de refus, seul un pré-rapport de repérage sera établi sans résultat d'analyses.

Seulement dans le cadre de l'acceptation, le rapport de Diagnostic Amiante définitif sera fourni.

03/0601	DIAGNOSTIC PLOMB AVANT DEMOLITION Diagnostic réalisé avec l'analyseur de Plomb dans les peintures FENX2 de la marque FONDIS ELECTRONIC. FENX2 est un appareil de dernière génération par fluorescence X dédié à la détection et l'analyse du plomb dans les peintures. Il permet de déterminer et de repérer, de manière non-destructive, les matériaux contenant du plomb.	Forfait	1	200,00 €	20,00	200,00 €
---------	---	---------	---	----------	-------	----------

Date : 27/08/2026

DEVIS / ORDRE DE MISSION : DE260845605

Montant Total HT	1 450,00 €
Total TVA 20.0%	290,00 €
Montant Total TTC	1 740,00 €

Conformément à la norme NFX 46 020 §4, le nombre de prélèvement ne peut être quantifié ou forfaitisé avant la fin de la mission.
Depuis juillet 2019, seul un opérateur de repérage certifié "SS4" est autorisé à exécuter l'intégralité de la mission.
Toutes nos missions font l'objet d'un traitement et gestion des déchets (EPI et EPC).
Les locaux doivent être libres d'accès et inoccupés de toutes personnes non habilitées.

Conditions de règlement : A 30 jours date de facturation

Date de validité : 26/09/2026

Bon pour accord

Le à

Cachet, Nom et Signature :



MAS Magalie

De: LAFAIRE Delphine
Envoyé: mardi 15 septembre 2026 11:05
À: robert.bullido@sfr.com
Cc: POUGET Laurent; GENESTE Pierre; MAS Magalie; yan.thomassin@xpfibre.com
Objet: RE: ZMD19 - TULLE - Démolition maison d'habitation au 31 rue Lucien Sampaix
Pièces jointes: BC INVS260170.pdf

Bonjour
Je vous prie de trouver ci-joint le bon de commande correspondant.
Bonne réception.

Cordialement.



Delphine LAFAIRE

Secrétariat - Comptabilité
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 23
www.ville-tulle.fr



De : GENESTE Pierre <pierre.geneste@ville-tulle.fr>
Envoyé : mardi 1 septembre 2026 14:07
À : MAS Magalie <magalie.mas@ville-tulle.fr>; LAFAIRE Delphine <Delphine.LAFAIRE@ville-tulle.fr>
Cc : POUGET Laurent <Laurent.POUGET@ville-tulle.fr>
Objet : TR: ZMD19 - TULLE - Démolition maison d'habitation au 31 rue Lucien Sampaix

Delphine

Peux-tu me faire le bon d'engagement

Très Très Urgent

Merci d'avance



Pierre GENESTE

DGA - Directeur des Services Techniques
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 01 - 06 30 96 74 84
www.ville-tulle.fr





BON DE COMMANDE

N° INVS260170

Tulle, le 01/09/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail

CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant

obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du service.

XP Fibre

3 Rue Jean Fragonard

33140 VILLENAVE D'ORNON

Informations pour le service facturation de l'entreprise

N° engagement : **INVS260170**

Service : **INVST**

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget **21192720700012 - Ville de Tulle**

Adresse de livraison

Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation

Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet

DV/RB/2608300-509486 - DEMOLITION 31 RUE LUCIEN SAMPEIX

Référen	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	DEVOIEMENT RESEAU XP FIBRE	1,0000	3 020,3900	3 020,39	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
3 020,39	20,00 %	604,08	3 624,47

Total H.T.	3 020,39
Total Remise	0,00
Total T.V.A	604,08
Total T.T.C.	3 624,47

Observations

transmis par mail le 15.09.26

Contact de la commande

Delphine Lafaire - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaire@ville-tulle.fr

l'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOULY.





Siège social : 124 Boulevard de Verdun 92400 Courbevoie

MAS Magalie

De: LAFAIRE Delphine
Envoyé: mercredi 9 septembre 2026 12:06
À: Béatrice DE SA
Cc: GENESTE Pierre; MAS Magalie
Objet: RE: DEVIS
Pièces jointes: S25C-1i26090906581.pdf

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint le devis signé.

Je vous ferai parvenir le bon de commande dès le retour de la signature.

Bonne réception.



Delphine LAFAIRE

Secrétaire - Comptable
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 23
www.ville-tulle.fr



ville2tulle

MAS Magalie

De: MAS Magalie
Envoyé: mercredi 23 septembre 2026 11:52
À: DE SA Béatrice
Cc: GENESTE Pierre; LAFAIRE Delphine
Objet: BC INVS260172/ DESAMIA NTAGE KDS 31 RUE SAMPAIX
Pièces jointes: BC KDS DESAMIA NTAGE 31 SAMPAIX.pdf

Bonjour Madame DE SA,

Je vous prie de bien vouloir trouver pour régularisation le BC n°INVS260172 correspondant à la prestation désamiantage au 31 rue SAMPAIX.

Le devis signé vous a déjà été transmis par courriel le 09.09.26.

Bien à vous.



Magalie MAS



Responsable administrative des Services Techniques

Chargée des politiques et aménagements

05 55 21 77 09 – 06 08 91 64 10

www.ville-tulle.fr



ville2tulle



BON DE COMMANDE

N° INVS260172

Tulle, le 08/09/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail

CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant

obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du service.

KDS

Allée Mouloudji

87220 FEYTIAT

Informations pour le service facturation de l'entreprise
N° engagement : INVS260172

Service : INVST

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget : 21192720700012 - Ville de Tulle

Adresse de livraison

Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation :

Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet

- DEMOLITION MAISON 31 AVENUE LUCIEN SAMPEIX

Reféren	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	DESAMIANPAGE	1,0000	6 000,0000	6 000,00	0,00	20,00 %

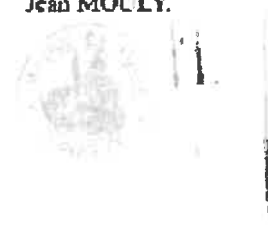
Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	Total H.T.		6 000,00
6 000,00	20,00 %	1 200,00	7 200,00	Total Remise		0,00
				Total T.V.A		1 200,00
				Total T.T.C.		7 200,00

Observations

Contact de la commande

Delphine Lafaïre - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaïre@ville-tulle.fr

l'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOULY.



KDS

Désamiantage
Déconstruction
Démolition
Sciage béton

KDS

Affaire suivie par **Victor KOMAR**, Gérant
Portable : 06 89 48 78 32

Fait à FEYTIAT
lundi 7 septembre 2026

Réf : **26-0916**

N° Intracommunautaire : FR 64 789 424 397

Mairie de TULLE

10 Rue Félix Vidain

19000 TULLE

INVS26172

DEVIS

Désamiantage suite à un péril imminent situé au 31 Avenue
Lucien Sampaix à TULLE (Section cadastrale AR, Parcelle(s) n°
75)


Allée Mouloudji - 87220 FEYTIAT
05 55 78 00 26
Sarl au capital de 10000 €
APE 4331Z - Siret : 789 424 397 00014

MONTANT HT	6 000,00 €
TVA 20%	1 200,00 €
MONTANT TTC	7 200,00 €

Validité de l'offre : 6 mois

Paiement : 30 JOURS

Paiement par virement : BPACA FEYTIAT
BIC: CCBPFRPPBDX

IBAN: FR76 1090 7005 4856 0215 0594 461



SARL KDS

06 89 48 78 32

Allée Mouloudji
87 220 FEYTIAT

DESCRIPTIF

N°	DESCRIPTION DES OUVRAGES	U.	Qté	P.U	TOTAL
1	PREPARATION & INSTALLATION DE CHANTIER	ENS	1,00		1 740,00 €
1.1	Fourniture d'équipements de désamiantage pour les opérateurs (SAS de décontamination, Combinaisons types 5-6, masques à Ventilation Assistée...)	U	1,00	1 740,00 €	1 740,00 €
2	RETRAIT DES MATERIAUX AMIANTES	ENS	1,00		2 520,00 €
2.1	Déplacement sur site pour prise en charge d'amiante à conditionner conformément à la réglementation "amiante" en vue d'être envoyée vers un centre de stockage (4m² Ardoises en fibres-ciment en dépôt mélangées à des gravats au sol partie voisine, 20m² de Plaques en fibres-ciment en toiture de la remise suivant diagnostic ATERPLO du 31/08/2026 numéro MI2608059878)	ENS	1	2 520,00 €	2 520,00 €
3	GESTION DES DECHETS	ENS	1,00		1 740,00 €
3.1	Elaboration d'un Bordereau de Suivi de Dechets Amiantés(BSDA) FILIERE D'ELIMINATION FRANCAISE TRACKDECHETS	U	1,00	40,00 €	40,00 €
3.2	Transport ADR des déchets vers une installation de traitement de déchets dangereux	U	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
3.3	Traitement des déchets amiantés en alvéoles dans une installation de traitement de déchets dangereux	Tonne	1,00	200,00 €	200,00 €

MONTANT HT	6 000,00 €
TVA 20,00%	1 200,00 €
MONTANT TTC	7 200,00 €


 Allée de l'École - 7220 FEYTIAT
 05 57 71 00 26
 Siret 43312 789 424 397 00014
 APE 4331Z

Contractualisation départementale 2023-2025

Annexe au dossier de demande de subvention : réalisation technique et financière

❖ Rappel

Les projets contractualisés doivent être proposés à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour cela, les éléments suivants doivent être fournis :

- La délibération de la collectivité
- Le dossier technique et financier de l'opération contractualisée
- L'acte d'engagement ou le devis signé par l'entreprise retenue et le maître d'ouvrage
- La présente annexe précisant le calendrier de réalisation du projet, et les dates de demande de versement de l'aide départementale.

❖ Réalisation technique et financière

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Libellé projet : Déconstruction d'un immeuble situé au 31, avenue Sampeix

Dates de réalisation :

- Notification d'attribution du marché : 3^{ème} trimestre 2026
- Réalisation technique : 3^{ème} trimestre 2026
- Demande(s) de versement(s) de l'aide départementale :
 - 100 % au 4^{ème} trimestre 2026 soit 12 434.08 € au titre de l'acompte 1 et solde.